

## Passage au SEPA – 1<sup>er</sup> février 2014

Le 1<sup>er</sup> février 2014, les virements et prélèvements bancaires devront être effectués avec la norme SEPA qui remplacera définitivement l'ancienne norme Etebac que vous aviez l'habitude d'utiliser.

Le logiciel ELITE a été mis à jour pour effectuer ce passage. Cela concerne principalement les EPHAD qui effectuent des prélèvements bancaires automatiques auprès de leurs résidents.

Vous devez tout d'abord disposer d'une version d'Elite au moins égale à 7.6.27

Paramétrage nécessaire :

### Paramétrage des comptes bancaires des résidents

Pour chaque résident concerné, vous devez ajouter le BIC et l'IBAN du compte. Pour connaître les résidents qui sont par prélèvement automatique, vous pouvez aller dans le menu « Traitement », puis dans la fonction « Listes », demandez la liste des résidents avec prélèvement. Cela vous permettra de contrôler tous les comptes bancaires.

Pour chaque résident concerné, prenez sa fiche, puis dans l'onglet « Finances », cliquez sur « Déduction régulière de paiement » et modifiez les éléments du prélèvement en remplissant le BIC et l'IBAN dans la case verte. (la case jaune sera inopérante après le 1.2.2014). Puis cliquez sur Ok

En effet, les RIB sont remplacés par le BIC et l'IBAN.

Vous pouvez vérifier votre saisie d'IBAN en cliquant sur le bouton après la case qui vous permet de valider votre frappe.

Vous pouvez aussi spécifier la Référence Unique de Mandat (RUM). Ce numéro peut être attribué automatiquement en cliquant sur le bouton à côté de la zone. Le code comptable du client sera ajouté et le cas échéant, c'est le numéro de client. Ce RUM sera transmis à chaque transaction pour le client.

Enfin, s'il s'agit d'un premier envoi SEPA pour ce prélèvement, vous ne devez pas cocher cette case. Après le premier prélèvement accepté, cette case devra être cochée pour indiquer que vous êtes dans un processus First/Récurrent (et non One Off). Lors de la génération des prélèvements, Elite vous proposera de cocher automatiquement ces cases.

### Paramétrage du compte bancaire de l'EHPAD

Il faut également effectuer la même opération pour les comptes bancaires de votre EHPAD.

Dans le menu « Tables », allez dans la fonction « Banques », et pour chaque compte concerné, remplissez la zone BIC et IBAN

Ne plus utiliser à partir du 1er février 2014

Banque Guichet Compte Clef

A utiliser à partir du 1er février 2014 (SEPA)

BIC :

IBAN :

## Paramétrage du numéro ICS et méthode SEPA

Le numéro d'émetteur Banque de France qui permet d'émettre les prélèvements est remplacé par le numéro ICS (Identifiant Créancier SEPA). Vous pouvez demander ce numéro à votre banque et le rentrer dans le logiciel en allant dans le menu « Elite » rouge en haut à gauche de l'écran, puis « paramétrage dossier » et dans l'onglet « Financier », en haut à droite

Vous devez également spécifier la méthode utilisée par votre banque dans le traitement par lots. En cochant la génération des SEPA avec le contrôle, les différents lots d'envoi disposeront d'un contrôle de cohérence. Ce paramètre est parfois refusé ou parfois imposé par les banques.

## Demande d'autorisation auprès de votre banque

Certaines banques nécessitent l'ouverture de l'autorisation d'envoi des SEPA SDD par internet. Assurez-vous que vous pouvez envoyer ce nouveau type de fichiers par votre site internet.

Dans le cas contraire, demandez à votre banque l'ouverture du service.

## Générer les SEPA

La génération des SEPA s'effectue de manière très similaire à celle que vous aviez l'habitude d'utiliser avec le format ETEBAC-CFONB.

Dans le menu « Règlements », cliquez sur le bouton « SEPA », indiquez comme d'habitude vos dates de facture, le compte de banque et la date de prélèvement SEPA dans la partie gauche de l'écran.

Si des erreurs existent, vous pourrez les lire dans le nom du résident et la ligne sera décochée.

Cochez ou décochez les factures désirées, puis cliquez sur le bouton « Génération SEPA » pour créer le fichier que vous enverrez à la banque.

Le nouveau fichier créé est à la nouvelle norme XML/SEPA.

Evitez d'en changer le nom et gardez toujours l'extension XML

## Mettre à jour les récurrences

Les prélèvements SEPA générés par Elite sont sous le format Premier/suivant (First/Récurrent).

On indique ainsi que la première transaction sera suivie d'autres ultérieurement.

Par défaut, lorsqu'une déduction régulière de paiement est créée, ou bien lors du passage au SEPA (Février 2014), toutes les transactions sont réputées « premières ».

Après chaque transfert à la banque, il est indispensable de demander la mise à jour des récurrences (cette fonction vous est proposée automatiquement après la génération) afin de ne pas lancer le mois suivant une autre transaction notée en première position.

Après validation, toutes les « premières » transactions de votre SEPA seront cochées comme « récurrentes » et vous pourrez le constater en consultant les déductions régulières de paiement dans la fiche du résident.

